

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| O Réclamation | : contact@mupras.com |
| O Prise en charge | : pec@mupras.com |
| O Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Déclaration de Maladie

N° W19-478035

(N32679)

Optique

Autres



Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule

Actif

Pensionné(e)

Nom & Prénom

Date de naissance

Adresse

Télé.

Société

Autre

Total des frais engagés : M 15,70 Dhs

Cadre réservé au Médecin	
Cachet du médecin : Dr. BAKRIM Mohained OPHTALMOLOGUE	
Maladies et Chirurgie des Yeux	
Place Chanda 323 Bd. Oued Daoura	
Oulfa - CASABLANCA	
Tél: 05.22.21.42.65	
Date de consultation : 11/01/2021	Age : 51
Nom et prénom du malade : LOUAFI SAID	
<input type="checkbox"/> Lui-même	<input type="checkbox"/> Conjoint
<input type="checkbox"/> Enfant	
Nature de la maladie : Rôle de réfraction, clancos + OCT	
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :	
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.	

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CNA

Le : 11/01/2021

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
22/05/2021	Cg		9500Dhs	INP : 055117773 Dr. BAKRIM MOHAMED OPHTALMOLOGUE Maladies et Chirurgie des Yeux place Chahdia, 323 Bd. Oued Daoura Oulfa - CASABLANCA tel: 0522 91.42.65

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
CASABLANCA OPTIPARA J. NASROLLAH	28.09.2022	1 - 952,-
	31.09.22	800,- 00 Dhs.

ESQUIF 1 Rue 50 N° 1513130
Tél. 02 27 93 48 86

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

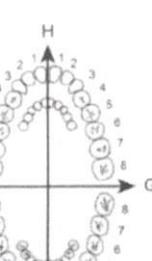
Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : <input type="text"/>
				COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DEBUT D'EXECUTION <input type="text"/>
				FIN D'EXECUTION <input type="text"/>
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
	H 	G	D 	MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
	$\begin{array}{r l} 25533412 & 21433552 \\ \hline 00000000 & 00000000 \\ \hline 00000000 & 00000000 \\ \hline 35533411 & 11433553 \end{array}$ <p>B</p> <p>[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession</p>			DATE DU DEVIS <input type="text"/>
				DATE DE L'EXECUTION <input type="text"/>

Dr Mohamed BAKRIM

* Spécialiste en Chirurgie et Maladies des Yeux

* Traitement par laser

* Chirurgie par phaco-émulsification, Strabisme

Membre titulaire de la société Française d'ophtalmologie

* Membre de l'Américain Academy of ophtalmology



الدكتور محمد باكريمة

اختصاصي في أمراض وجراحة العيون

جراحة قصر البصر: العلاج بالليزر

الجلالة بدون تذير - حول البصر

عضو فاعلي في الجمعية الفرنسية لأطباء العيون

عضو في الأكاديمية الأمريكية لأمراض العيون

Casablanca le

22/05/2022

الدار البيضاء، في

LOUNIFI SAID

1y

VL OD = (70 - 0,75) - 1,75 = 51

OS : (60 - 0,50) - 1,75 = 35

VITAM 10 mg/g + Moxibac
suspension

VP add OPG + 8,25 = 51.

OS, 20.

H DORAZELL 26/1; <5) ODO

N° Lot : 102415
Per : 07/2023
PPV (DH) : 95,20

Pharmacie TAM
Dr. Bennani Daafar
302, Bd Oued webou - Oulfa
CASABLANCA
Tél: 0522 90 18 88

TI'PARA
N° 11 Rue 80 N° 11 et 1
GULFA Casablanca
Tél: 0522.93.48.86

Dr. BAKRIM Mohamed
OPHTALMOLOGUE
Maladies et Chirurgie des Yeux
Place Chahdia, 323 Bd. Oued Daoura
Oulfa - CASABLANCA
Tél: 05.22.91.42.65

ساحة الشهدية، 323 شارع واد الدورة - الأنفحة - الدار البيضاء - العيادة : 05 22 91 42 65

Place Chahdia, 323 Bd Oued daoura - Oulfa - Casablanca - Cabinet : 05 22 91 42 65



INPE : 095031084

Facture n° 2607122

Date : Le 31.09.22

Nom:	MIR LOUAFI Saïd		
Monture:	Métallurgie		250,00
Verres:	VL: Verres organiques Photochromes. VP: Verres organiques + A.R VL: 300,00 VP: 250,00 550,00		
VL:			
O.D			
SPH -1,75	CYL (-0,75)	AXE 70°	
O.G			
SPH -1,75	CYL (-0,50)	AXE 60°	
VP:			
O.D			
SPH +0,50	CYL (-0,75)	AXE 70°	
O.G			
SPH +0,50	CYL (-0,50)	AXE 60°	
ADD +2,25			
Montant total TTC: Huit Cent Dirham			800,00

OPTI'PARA
Groupe E Rue 80 N°11 et 13
OULFA Casablanca
Tél: 0522.93.48.86



095031084

Rue Oued Tassaout n°13 – Hay el Oulfa – Casablanca – Tel: 0522934886

Capital : 10.000,00 DH – RC : 75989 – IF : 02220452 – TVA : 731065

Patente: 36026500 – CNSS: 256265 ICE: 001515120000055